



Développement culturel et politique culturelle. Texte in extenso (3) extrait d' *Education et Culture* n° 8, numéro spécial, automne 1968, p. 11-12 [revue du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe et de la Fondation européenne de la culture].

Quelques mois après le printemps 1968, Augustin Girard publie dans la revue du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe et de la Fondation européenne de la culture un article préfigurant l'évolution que connaîtra en France, au début de la décennie suivante, la politique culturelle de l'État. Au centre de cette réflexion, la notion de « développement culturel », empruntée à Joffre Dumazedier.

Développement culturel et politique culturelle par Augustin Girard

« Il n'y a pas accouplement plus sot que celui des mots [développement culturel](#) », disait un professeur à la Sorbonne ! Comme si la culture, qui représente à la fois les valeurs les plus hautes de la société et ce que chaque homme porte en lui de plus intime, pouvait être « développée » à la manière de la production d'acier ! Pas une réunion nationale et *a fortiori* internationale, où les quatre cinquièmes du temps ne soient perdus à liquider des malentendus sur les acceptions du mot *culture*. Chacun « sait » bien sûr, ce qu'est la culture. Chacun a, là-dessus, son expérience personnelle, son système de valeurs : faibles chances que l'objectivité pénètre le discours. Or, il n'y a pas de discours collectif, de réunion de travail, de progrès dans l'analyse, d'accumulation d'expérience, bref d'organisation internationale, sans un consensus minimal sur les concepts. Aussi n'est-ce point par goût des mots, mais par nécessité que nous verrons dans cet article l'occasion de préciser le sens de ce concept barbare qu'est le « développement culturel ». On ne peut travailler sans outil. Le [Conseil de l'Europe](#), dès lors qu'il décide d'être un organisme de coopération technique, n'échappera pas à la nécessité de se forger un outillage conceptuel. Sans cet outillage commun, Babel restera Babel.

Qu'on se rassure : nous n'ajouterons pas ici une nouvelle définition de la culture aux deux cents définitions anthropologiques du mot et aux myriades de définitions « humanistes ». Ce que nous recherchons, par l'expression « développement culturel », c'est un concept opérationnel : ce concept ne se situe ni au plan philosophique des valeurs, ni même au plan de l'analyse anthropologique, mais au plan de l'action. Il vise, dans le processus de développement de la société – processus spontané ou orienté – la part non économique et non purement sociale de ce développement.

C'est donc un secteur immense du développement qui comprend trois aspects ; l'accès et la participation aux connaissances (qui relève principalement de l'école et de l'Université) ;

l'accès et la participation au monde présent (qui relève principalement des moyens d'information) ; l'accès et la participation au monde des valeurs (qui relève principalement de l'action culturelle).

Ces trois domaines et ces trois formes de participation culturelle sont certes étroitement liés chez l'individu qui « se cultive ». Le processus d'accès au monde des valeurs est en effet partiellement commandé par le processus d'accès au monde des connaissances et il se répercute sur la participation au monde présent. En chaque individu, il existe un processus « d'apprentissage », au sens de la psychologie animale, qui le renvoie sans cesse d'un domaine à l'autre en un mouvement de spirale ascendante qui le rend plus conscient, plus solidaire, plus actif. Si le développement ne se fait pas au même rythme dans chacun des trois domaines, on assiste à des distorsions qui s'appellent l'érudition dans le domaine des connaissances, papillonnage journalistique dans le domaine de la participation au monde et esthétisme lorsqu'il s'agit des valeurs artistiques.

De ces trois domaines, seul le premier, le domaine scolaire et universitaire, fait l'objet de politiques de développement concertées – et [cela] encore depuis des dates récentes dans bien des pays. Il s'agit là du développement scolaire et universitaire. Les deux derniers domaines, au contraire, ne sont presque nulle part abordés systématiquement. Dans une perspective d'éducation permanente, nous dirons que ces deux domaines extra-scolaires constituent le champ du développement culturel.

Démocratisation culturelle

Le principe moteur du développement culturel est d'abord, comme pour l'école, la démocratisation. L'apprentissage culturel, en effet, est loin d'être offert également à tous les membres de la société. Les inégalités culturelles sont les plus tenaces : même lorsque le plombier gagne autant que le professeur d'université, il reste qu'à l'Est comme à l'Ouest, les chances de leurs enfants d'accéder à la culture sont très différentes.

Or, la démocratisation culturelle a deux aspects : il s'agit d'abord que chacun, à quelque couche qu'il appartienne, ait les mêmes chances d'accès que celui qui était autrefois privilégié, par son instruction, sa famille, son niveau de vie. Or, les barrages sont nombreux : frais, éloignement et, surtout, langage et mentalité. Les institutions du développement culturel sont faites pour bousculer ces barrières.

Jusqu'à présent, les échecs ont été beaucoup plus nombreux que les succès : les institutions créées dans un but de démocratisation – théâtres populaires, maisons de la culture etc. – ont beaucoup plus souvent abouti à cultiver ceux qui l'étaient déjà qu'à gagner à la culture les masses qui l'ignorent. On voit dès lors que le développement culturel ne consiste pas à proposer des équipements qui ne font que « surprivilégier » les privilégiés mais à inventer tout un ensemble de mesures qui s'adressent à tous les âges, à toutes les catégories, en tous lieux.

Démocratie et création

La démocratisation de la culture a un second aspect qui concerne non plus ceux qui la reçoivent, mais ceux qui la font : les sociétés démocratiques doivent prendre la place des princes et des évêques pour faire vivre les artistes ; or, il y a antinomie entre l'organisation majoritaire de la démocratie et la solitude novatrice du créateur : comment surmonter cette antinomie ? Comment relier le créateur à la masse des nouveaux demandeurs de culture ? Comment faire pour que ceux-ci, lorsqu'ils accèdent à la culture, n'accèdent pas seulement à celle du passé, mais directement à celle qui est en train de se faire ? Voilà une seconde tâche du développement culturel.

Des politiques culturelles

Ces tâches de diffusion et de création, lorsqu'elles sont conçues à l'échelle de la population tout entière, posent des problèmes qui sont d'une tout autre ampleur que ceux de la gestion des Beaux-Arts d'antan. Il ne s'agit plus de distribuer quelques subventions aux artistes ou aux théâtres, ni d'agrémenter le luxe des puissants, il s'agit d'une action décentralisée, ramifiée jusqu'au dernier petit groupe d'individus, d'une action continue, cohérente, de longue haleine. C'est pourquoi l'on peut et l'on doit parler de développement culturel, comme on parle de développement social et de développement économique.

C'est pourquoi aussi la notion de développement culturel implique qu'un ensemble de principes et de moyens soient mis sur pied, concernant l'État, les collectivités locales et les groupes de citoyens, que des budgets soient calculés, votés, répartis, bref qu'il y ait une politique culturelle comme il y a une politique sociale et une politique éducative.

Or, on est loin de connaître, dans aucun pays, quels sont ces principes, ces normes, ces méthodes qui permettraient de faire pour la culture ce que l'on a fait depuis cinquante ans pour la santé et l'éducation. Certes d'excellentes initiatives voient le jour, ici décentralisation théâtrale, là éducation musicale, ailleurs aide aux artistes, mais les gouvernements comme les municipalités marchent encore à tâtons, sans plan d'ensemble, sans bénéficier de l'expérience des autres.

La tâche du Conseil de l'Europe

Il appartient à une organisation internationale régionale comme le Conseil de l'Europe, dès lors qu'elle met au premier plan de ses préoccupations l'éducation permanente, de rassembler les trouvailles qui sont faites dans les différents pays d'Europe, d'en dégager les caractères transmissibles, d'en tirer les conclusions de politique générale qui pourront éclairer chacun des pays membres.

Qu'il s'agisse d'aide à la création, de formation d'animateurs et administrateurs culturels, d'esthétique urbaine, ou d'utilisation culturelle de la télévision, chaque pays d'Europe, aussi développé qu'il soit, a besoin d'assistance technique pour son développement culturel. Par ses comités d'experts, ses contacts avec les gouvernements, le Conseil de

l'Europe peut être – et doit être – ce lieu de construction d'une politique européenne de développement culturel. Or, notre vieille Europe, que nous aimons voir comme une vieille dame cultivée, est encore, culturellement, un continent tout jeune et sous-développé.

Certes, il ne s'agit point de « mettre en politiques » la culture proprement dite, car celle-ci est valeur propre à chaque pays. Sa richesse tient à sa liberté. Mais ce qui doit être mis en commun, ce sont les pratiques de gestion, les modalités de l'encouragement, les moyens de la démocratisation. Il ne s'agit pas, bien sûr, de développer la culture, car elle est du domaine de l'esprit, mais de développer ses moyens, ses supports matériels qui sont du domaine des affaires politiques.

Les modalités de cette politique, la répartition des rôles entre secteur privé et secteur public, les types de fonction à assumer, les divers modes d'intervention, l'organisation des budgets sont les problèmes qui se posent aux spécialistes du développement culturel.

Mais, avant d'examiner ces aspects techniques, il serait bon que l'on s'entende, par convention, sur la définition que nous avons tenté de donner au « développement culturel ». Cette notion est indépendante de la définition que chacun peut donner au mot *culture*, elle repose sur un ensemble de données sociologiques, économiques, administratives et financières. Elle est ainsi susceptible d'objectivité et capable de réunir un consensus, même international. C'est dans ce but pratique que nous la proposons.

Focus 1

Le « développement culturel »

Née des réflexions suscitées au sein des mouvements de l'éducation populaire – et notamment du mouvement « Peuple et Culture » –, la notion de « développement culturel » trouve sa première formalisation en 1964, lors des Rencontres d'Avignon organisées, dans l'environnement du festival, par Jean Vilar (cf. texte 13). En décembre de la même année, à l'occasion du colloque de Bourges, Joffre Dumazedier en propose la définition suivante : « C'est dans les conditions d'une société de masse peu à peu gagnée par la consommation de masse que nous avons à poser le problème du développement culturel dès aujourd'hui [...] Le développement culturel se définit comme une mise en valeur des ressources physiques et mentales de l'homme en fonction des besoins de la personnalité et de la société ». Et de préciser : « Sur le plan de la recherche, cette réflexion aboutit à souhaiter le développement de sciences sociales de l'action culturelle fondée sur une difficile mais nécessaire alliance de la recherche historique et de la recherche opérationnelle ». Après Mai-1968 et le départ, au printemps suivant, d'André Malraux, la nécessité se fait jour d'une inflexion de la politique culturelle de l'État. C'est à Jacques Duhamel qu'il revient de mettre au cœur de la nouvelle politique culturelle la notion de « développement culturel ». Le 2 décembre 1971, lors de l'installation du « Conseil du développement culturel », le ministre la définit ainsi : « Le développement culturel est une dimension du développement social, si l'on entend par là l'épanouissement optimal des individus et des groupes dans une société en quête de mieux-être et d'égalisation des chances. À ce titre, le développement culturel est une affaire politique : il intéresse donc l'État [...] L'amélioration des conditions de vie, de travail, de transport et de loisirs est la base même du développement culturel. J'ai dit un jour que la culture, c'est ce qu'il fallait pour qu'une journée de travail soit une vraie journée de vie ». D'où une politique qui n'a plus seulement pour ambition de « rendre accessibles les œuvres capitales [...] au plus grand nombre » mais de fournir « à la totalité des citoyens le minimum vital en matière culturelle [...] Les hommes ont même le droit de refuser la culture, mais ils sont en droit d'exiger qu'on la leur propose et que l'égalité en droit, l'égalité de chances soit en ce domaine accomplie ».

À noter que, dans le souci de faire connaître à un public élargi les résultats de ses travaux et enquêtes, le Service des études et recherches a lancé en 1969 un bulletin périodique dont le titre était, précisément, Développement culturel... une façon de clairement revendiquer les concepts de politique culturelle dont se réclamaient ses promoteurs. Lorsque, en 2007, ce bulletin a disparu pour laisser place à quatre nouveaux titres – Culture études, Culture chiffres, Culture prospective et Culture méthodes –, la collection comptait, non compris les numéros hors série, plus de cent cinquante livraisons.

Focus 2

La coopération culturelle en Europe

C'est dans le contexte de la « guerre froide » qu'il faut replacer la « coopération technique » évoquée par Augustin Girard – son article paraît quelques semaines à peine après l'écrasement du « printemps de Prague » et l'invasion de la capitale tchèque par l'Armée rouge. Quoique dépourvu de réels moyens d'intervention, le Conseil de l'Europe constitue alors une des rares instances internationales où peuvent se rencontrer et échanger des représentants des deux blocs.